

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale de la fédération des ESH

Séance du jeudi 26 février 2014

Collège Salariés

Présents

Robert BALTHAZARD, CFDT, Titulaire
Antonio MARTINS, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,
Suppléante
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire

Absents excusés

Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
André INDIGO
Philippe VERNIOLLE
Nicolas MULLER
Didier POUSSOU
Sébastien COLIN
Marc LELIEVRE

Valérie FOURNIER
Odile LE VEN
Jean-Claude QUEMIN
Christine JUILLAND
François MELIN
Elisabeth ESTIGNARD
Philippe VAREILLES

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines
Sylvain JULHES, UNIFORMATION

Ouverture des travaux à 14h00 sous la présidence de Monsieur Robert BALTHAZARD,

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance de la Commission Paritaire Nationale du 21/01/2014

Décision des membres de la CPN : le relevé de décisions de la séance du 21/01/2014 est validé à l'unanimité.

2. Observatoire interbranches

Cf. annexe 3

En présence de René-Paul ARLANDIS, Sémaphores

Trois questions sont à trancher dans le cadre de l'Observatoire interbranches :

1. Le pilotage
2. Le contenu
3. La localisation

Le pilotage : les représentants de la délégation salariés choisissent un pilotage paritaire de l'Observatoire avec représentation de l'ensemble des syndicats de la branche des ESH.

Par ailleurs, les membres de la délégation salariés informent les membres de la délégation employeur de leur décision concernant la phase d'étude en cours de l'Observatoire : à compter de la présente réunion de la CPN, chaque syndicat désigne un de ses représentants pour participer aux réunions du Comité de pilotage de l'étude (revenant ainsi sur leur décision de nommer Monsieur Robert BALTHAZARD en qualité de représentant de la délégation salariés lors de la CPN du 12 décembre 2013).

Le contenu : les membres de la Commission Paritaire souhaitent retenir la proposition 2 en termes de contenu de l'observatoire à savoir un outil centré sur l'information sur les métiers, le lien métiers-formation. Cet outil permettra de communiquer, réaliser des fiches métiers, etc...

La localisation : l'Observatoire étant interbranches, il serait judicieux qu'il soit localisé sur le site internet de l'USH.

Décision des membres de la CPN : les membres de la CPN ont pris les décisions suivantes en termes de positionnement de l'Observatoire interbranches HLM :

- Pilotage de l'OIHLM : représentation de chaque syndicat et participation de Sandrine ALOZY
- Contenu de l'OIHLM : centré sur l'information métiers et la communication
- Localisation de l'OIHLM : localisé sur le site internet de l'USH

3. Projet de création d'une commission CIF (repêchage des dossiers refusés par UNIFORMATION)

Cf. annexe 4

La création de cette commission donnerait lieu à un Projet Qualifié de Branche qui devrait être soumis à la Section Paritaire Professionnelle d'Uniformation. La prochaine réunion de la SPP est fixée au 4 juillet 2014.

La question est de préciser les sources de financement des demandes de CIF repêchées.

Monsieur JULHES adresse à la secrétaire de la CPN un état statistique des demandes de CIF sur 3 ans.

Les critères de repêchage des demandes devront être définis en CPN.

Décision des membres de la CPN : les membres de la CPN décident de surseoir dans l'attente d'éléments complémentaires.

4. Renouvellement de la convention ESH/AGEFIPH : projet de convention

Cf. annexe 5

Les actions prévues dans le cadre du projet de nouvelle convention ESH/AGEFIPH ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion de la CPN du 21 janvier 2014.

Les membres de la CPN ont pris connaissance du projet de convention qui leur convient tout à fait.

Les membres de la CPN demandent à ce qu'un reporting du déploiement de la convention soit présenté deux fois par an en CPN.

Décision des membres de la CPN : le projet de convention ESH/AGEFIPH est validé à l'unanimité par les membres de la CPN.

5. Avenant à l'accord intergénérationnel du 30/09/2013

Le syndicat CFDT a adressé un courrier en date du 11 février 2014 pour solliciter de nouvelles négociations sur l'avenant relatif au tutorat.

Les membres de la délégation employeur rappellent que :

- Le contenu de l'avenant sur le tutorat a fait l'objet d'un travail en commission de suivi de l'accord le 5 novembre 2013. Lors de cette commission, ses membres se sont entendus sur le contenu de la fiche « tutorat ». Lors de la CPN du mois de novembre 2013, il a été convenu que cette fiche soit transcrite en avenant à l'accord intergénérationnel.
- Lors de la séance du 21 janvier 2014, les membres de la CPN ont sollicité la modification d'une des dispositions de l'avenant. Les membres de la délégation employeur ont accepté. Ainsi, et à l'unanimité, les membres de la CPN ont décidé de procéder à la signature dudit avenant lors de la prochaine réunion.

Dans ces conditions, les membres de la délégation employeurs considèrent que les négociations sur le contenu de cet avenant sont closes et que de nouvelles négociations ne seront pas ouvertes sur ce thème.

Tous les représentants des organisations syndicales donnent leur accord sur le texte qu'ils jugent également définitif, à l'exception de la CFDT, et procéderont à la signature de l'avenant lors de la prochaine séance.

La CFTC n'ayant pas pris part aux négociations sur l'accord intergénérationnel ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la signature de l'avenant qui l'engagerait sur la totalité de l'accord. Cependant, celle-ci n'exclut une adhésion à l'accord.

Informations :

- Présentation du projet de réforme de la formation professionnelle

UNIFORMATION organise une réunion d'information le mardi 13 mars prochain à l'attention de l'ensemble des membres des CPNEF.

Les membres de la délégation salariés regrettent de ne pas avoir reçu l'invitation à cette réunion dans de meilleurs délais.

- Enquêtes RH

Résultats du groupe de travail « indicateurs RH du 31 janvier 2014 » : les membres du groupe de travail apprécient globalement les outils mis à leur disposition par la Fédération (rapport de branche, DIS RH). Le groupe a proposé de maintenir l'ensemble des indicateurs existants et s'est mobilisé sur la définition de leur contenu et des données sources.

Ne pas omettre de décliner les indicateurs en fonction du nombre de salariés des entreprises (moins de 300 salariés).

Une présentation de l'enquête sera faite en séance CPN.

Par ailleurs, lors du groupe de travail, les acteurs RH ont informé Sandrine ALOZY de l'obligation de réaliser un reporting annuel institutionnel auprès de la DIRECCTE dans le cadre des contrats de génération. Ce reporting doit être réalisé en septembre de chaque année.

Ainsi, et pour optimiser le reporting, les membres de la CPN décident de repousser l'enquête de suivi de l'accord de branche intergénérationnel au mois de septembre 2014 (au lieu de juin 2014).

Enquête prévoyance/complémentaire santé : les données issues du rapport de branche révèlent que 98% des salariés de la branche sont couverts par un système de complémentaire santé et prévoyance, les 2% résultant certainement d'une imprécision statistique.

En effet, et depuis la Convention Collective Nationale du 27 avril 2000, les ESH ont engagé des négociations visant à la mise en place de ces avantages sociaux. Notre branche a donc devancé le législateur en ce domaine (la volonté du législateur est de mobiliser les branches dans lesquelles aucune couverture n'existe ce qui n'est pas le cas de notre branche).

Pour autant, la délégation employeur envisage d'ouvrir les négociations.

- Correction erreur matérielle à l'avenant à la CCN du 17/12/2013 sur la classification des emplois des personnels d'immeubles et de maintenance :

Au critère contribution, il faut lire la mention « au moins » omise de la disposition suivante :

« *Grille d'évaluation* :

Niveau 3 : Activités dans (AU MOINS) quatre domaines ou mise en œuvre d'une spécialité technique dans la maintenance du patrimoine avec des compétences complémentaires dans une ou plusieurs autres spécialités ».

A l'unanimité, les membres de la CPN s'accordent sur le fait que la mention « au moins » doit bien être réintégrée au corps du texte de l'avenant portant sur la classification des emplois des personnels d'immeubles et de maintenance. Il s'agit là d'un oubli lors de la rédaction du texte, confirmé par notre consultant, Monsieur Philippe DENIMAL, auteur dudit texte.

- Renouvellement du matériel informatique des membres de la délégation salariés par la Fédération des ESH :

Le chiffrage est en cours.

Clôture de la séance 18h00 heures.